

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES**  
**COMPTE-RENDU - SEANCE DU 30 JANVIER 2014**

Nombre conseillers en exercice	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	23 janvier 2014
Nombre conseillers présents	35		
dont : conseillers titulaires	29	Date de l'affichage du procès-verbal	04 février 2014
conseillers suppléants	6		

L'an deux mil quatorze, le trente janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. GOSSELIN Jean-Paul Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène, MELLET Daniel, Vices-Présidents, BOUSSARD Jean-Luc, MENDES Thierry, OESTEREICH Michel, TOLLEMER Catherine, LECOEUR Raymond, DESPREZ Thierry, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, POULAIN Joseph, CHOLOT Guy, LAIDET Serge, PILLET Denis, LEVEEL Henry, LECAILLON Alain, LAUNEY Stéphane, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, MELLET Christophe, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline.

Membres suppléants : MM. LOUIS DIT GUERIN Christophe (suppléant de LE ROUX Pierre), GALLET Max (suppléant de SCALLE Gilbert), DE SMET René (suppléant de FLAMBARD Geneviève), HAMEL Armand (suppléant de Francis D'HULST), RICHARD Lucien (suppléant de VRAC Eugène), GIARD Christian (suppléant de COLLAS-DUGENETEL Alain).

Absents excusés : Mmes et M. BLONDET Renaud, CANDONI Pierre, LESAGE Régine, LE ROUX Pierre, FEUILLY Emile, BROQUET Patrick, LE VAST Jean-Claude, SCALLE Gilbert, BONIAKOS Dimitri, FLAMBARD Geneviève, D'HULST Francis, MOUCHEL Fabrice, VRAC Eugène, COLLAS-DUGENETEL Alain, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, MARGUERIE Jacques, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : M. LEVEEL Henry.

---

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Sur demande de M. le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2013.

M. le Président rend compte des délégations qui lui ont été accordées :

- Prêt 700 000 € : prêt de 14 ans souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Normandie au taux fixe de 3.31 %, à capital constant, remboursable par échéances trimestrielles.
- Ligne de trésorerie 300 000 € : contrat d'un an à compter du 06 décembre 2013 souscrit auprès du Crédit Agricole Mutuel de Normandie

## **1. CONSTRUCTION DU POLE NAUTIQUE DE LOISIRS DE BARNEVILLE-CARTERET - MARCHE LOT 3 - GROS OEUVRE**

M. le Président rappelle que, lors de sa séance précédente, le conseil communautaire a décidé l'attribution du marché du lot n° 3 relatif à la construction du pôle nautique de loisirs de Barneville-Carteret à l'entreprise Zanello pour un montant de 735 186.87 € HT.

Cette décision a fait l'objet d'un référé pré-contractuel déposé par l'entreprise Tisin et par ordonnance du 19 décembre 2013, le juge des référés du tribunal administratif a annulé la procédure engagée en vue de l'attribution de ce lot, à compter de l'examen des offres. Il a enjoint la communauté de communes, si elle entend poursuivre la procédure engagée, de la reprendre au stade de l'examen des offres initiales.

Après un nouvel examen des offres, les trois entreprises ont été reçues le mercredi 08 janvier 2014 et ont été engagées à remettre une nouvelle offre pour le jeudi 23 janvier 2014 à 12 h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le jeudi 30 janvier 2014 afin d'étudier les propositions reçues.

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n° 71 du 27 juin 2013 décidant le lancement de la procédure de consultation des entreprises, dans le cadre de la procédure adaptée, pour la construction du pôle nautique de Barneville-Carteret,

Considérant qu'à tout moment, une procédure de marché public peut être déclarée sans suite, pour des motifs d'intérêt général,

Considérant que l'intérêt général peut être constitué par l'existence d'erreurs dans les exigences techniques des prestations, rendant impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse,

Considérant l'ordonnance du juge des référés du 19 décembre 2013, et notamment l'article 8 précisant que la solution de fondations était prescrite dans les documents de consultation,

Considérant que la négociation menée avec les trois entreprises candidates a permis de mettre en évidence l'inadaptation des solutions techniques de fondations prescrites dans le dossier de consultation et qui étaient insusceptibles de faire l'objet de variantes qui auraient permis aux candidats de proposer d'autres solutions techniques de fondation.

Considérant que les motifs de préservation du bâtiment des divers dommages liés aux mouvements de structure et de sécurité des futurs usagers du pôle nautique commandent de déclarer la procédure citée en objet sans suite.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 30 janvier 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide de déclarer sans suite, pour les motifs d'intérêt général susvisés, la consultation lancée pour l'attribution du lot n° 3 - gros œuvre,
- autorise M. le Président à relancer la consultation pour l'attribution de ce lot, dans le cadre de la procédure adaptée, en permettant les variantes.

*Arrivée de MM. Edouard Mabire et Christophe Louis dit Guérin*

## **2. SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU COTENTIN - MODIFICATION DE STATUTS**

M. le Président fait savoir que, par délibération du 12 décembre 2013, le Syndicat Mixte du SCoT du Cotentin a décidé une modification de statuts afin de permettre aux élus qui représenteront les communautés de communes au sein du SCoT après les prochains scrutins municipaux, de mettre en place rapidement, s'ils le souhaitent, un service spécifique dédié à l'instruction du droit des sols.

Cette modification statutaire vise à rendre le Syndicat Mixte compétent sur l'appui, le conseil et l'assistance administrative et technique à ses membres, ainsi qu'aux communes et autres établissements publics du périmètre du SCoT intéressés en matière d'aménagement du territoire, de développement, d'environnement, d'urbanisme et d'habitat.

Par la suite, le Syndicat Mixte aura ainsi la possibilité de passer des conventions avec les communes ou les EPCI de son périmètre qui en feront la demande, pour la mise à disposition de personnels et de moyens pour la préparation des avis sur les autorisations d'urbanisme et les certificats d'urbanisme dont la signature revient au maire.

M. le Président demande au conseil communautaire son avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte du SCoT :

Article 2 – objet :

Le Syndicat Mixte a pour objet :

a/ l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du schéma de cohérence territoriale du pays du Cotentin

*b/ l'appui, le conseil et l'assistance administrative et technique à ses membres, ainsi qu'aux communes et autres établissements publics du périmètre du SCoT intéressés en matière d'aménagement du territoire, de développement, d'environnement, d'urbanisme et d'habitat. Ces prestations seront réalisées à la demande de l'organe délibérant des demandeurs, et en accord avec le comité syndical. Elles feront l'objet d'une convention entre le Syndicat Mixte et le demandeur.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 17 voix contre et 5 abstentions, émet un avis défavorable à la modification de statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Cotentin

### 3. EXTENSION DU GOLF

- Extension du golf – autorisations d'urbanisme :

M. le Président présente au conseil communautaire les projets liés à l'extension du golf de la Côte des Isles, à savoir la mise en place d'un auvent pour le nouveau practice, la réhabilitation de l'ancienne stabulation en pôle technique et la mise en place d'un club-house provisoire, composé d'un chalet d'accueil et de deux bâtiments modulables.

Il indique les différentes autorisations à obtenir :

*Auvent pour le nouveau practice :*

- Dépôt d'un permis d'aménager modificatif = cet abri ne crée pas de surface mais est nécessaire au bon fonctionnement du golf
- Se substitue à un équipement existant qui sera détruit

*Réhabilitation ancienne stabulation :*

- Dépôt d'un permis de construire pour la mise en place du bardage extérieur

*Mise en place d'un club-house provisoire et de deux bâtiments modulables :*

- Dépôt d'un permis à titre précaire jusqu'en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 34 voix pour et 1 abstention, autorise M. le Président :

- à confier au cabinet Archigolf l'établissement des dossiers d'autorisations d'urbanisme,
- à déposer ces dossiers et à procéder à toutes les démarches nécessaires à leur instruction,
- à régler les frais correspondants.

- Avenant n° 3 marché ART DAN-ISS/SIREV et mission complémentaire au marché de maîtrise d'oeuvre

M. le Président rend compte du suivi des travaux d'extension du golf et présente un projet d'avenant n° 3 au marché ART DAN-ISS/SIREV d'un montant de 2 593.96 € HT afin de prendre en compte la modification du green n° 12 et le départ du n° 13.

Il ajoute que ces modifications obligent également à la définition d'une mission complémentaire demandée à l'architecte du projet, soit un coût de 1 680 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 34 voix pour et 1 voix contre :

- donne son accord à ces modifications,

- autorise M. le Président à signer l'avenant n° 3 avec le groupement d'entreprises ART DAN-ISS/SIREV pour un montant de 2 593.96 € HT et à régler les frais correspondants,
- autorise M. le Président à missionner le cabinet Archigolf pour une prestation complémentaire d'un montant de 1 680.00 € et à régler les frais correspondants.

#### 4. **PROGRAMME DE RESTAURATION DES COURS D'EAU - CONTRAT D'ANIMATION**

M. le Président fait savoir que le contrat qui lie la communauté de communes à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'animation du programme de restauration des cours d'eau par un technicien de rivière doit être renouvelé jusqu'au 31 décembre 2018. Il rappelle les missions assurées par ce technicien ainsi que les engagements respectifs de chaque partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le contrat d'animation à passer avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

#### 5. **JEUNESSE**

##### - **Projet Educatif Territorial (PEDT)**

M. le Président présente le Projet Educatif Territorial (PEDT), outil qui doit permettre d'organiser les activités périscolaires, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui va s'appliquer à la rentrée de septembre 2014. Le PEDT permet de formaliser une démarche permettant aux collectivités volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant la complémentarité des temps éducatifs. Il propose que la communauté de communes coordonne la mise en place de ce projet.

M. le Président souligne que Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse a débuté le travail de mise en œuvre des activités périscolaires depuis mai 2013 :

##### Mai - juin 2013

- rencontre des maires et des directeurs des écoles
- demande d'un planning hebdomadaire des activités à compléter par les enseignants pour la rentrée de septembre

##### Septembre - décembre 2013

- remise d'un planning prévisionnel par les directeurs des groupes scolaires
- rencontre des maires et des directeurs des écoles
- validation des plannings par les communes
- envoi et dépouillement d'un questionnaire destiné aux familles
- rencontre des associations actuellement liées par convention à la communauté de communes et envoi d'un questionnaire aux associations du territoire
- rencontre de personnes souhaitant s'impliquer dans cette réforme

##### Janvier 2014

- rencontre des directeurs des écoles et des maires
  - St Maurice en Cotentin : mardi 7 janvier 2014
  - les Moitiers d'Allonne : vendredi 10 janvier 2014
  - Portbail : lundi 13 janvier 2014
  - Barneville-Carteret : jeudi 16 janvier 2014
  - Denneville : vendredi 17 janvier 2014
- recensement des moyens en personnels pouvant être mobilisés en interne (personnels périscolaires, enseignants souhaitant faire des heures supplémentaires, ATSEM volontaires...)
- recensement des projets d'école

##### Février-avril 2014

- organisation des activités périscolaires à mettre en place, en lien avec les enseignants et les maires des communes

- élaboration du Projet Educatif Territorial (afin de bénéficier de normes d'encadrement assouplies) en deux temps :
  1. principe de déclaration préalable d'engagement pour le 28/02/2014
  2. finalisation du PEDT pour le 25/04/2014

#### Mai-juin 2014

- information auprès des familles
- préinscription des enfants aux nouveaux temps d'activités périscolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'engagement de la communauté de communes de la Côte des Isles dans la démarche d'élaboration d'un Projet Educatif Territorial sur son territoire et autorise M. le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la coordination de ce projet.

#### - **Modification règlements intérieurs accueil de loisirs et accueils périscolaires**

Mme la Vice-Présidente présente les modifications des règlements intérieurs des accueils de loisirs et accueils périscolaires afin de tenir compte, dans le préambule de chaque règlement, du changement du titulaire du marché d'organisation des activités socio-éducatives.

Elle propose la rédaction suivante : « *la Communauté de communes de la Côte des Isles, dans le cadre de ses compétences, gère, organise et développe l'accueil et les activités péri et extrascolaires sur son territoire.*

*Les objectifs de la communauté de communes s'orientent autour de 3 axes :*

- *Organiser des activités laissant une large place à la socialisation,*
- *Axer les activités sur le plaisir et la découverte,*
- *Proposer des activités qui enrichissent et élargissent la curiosité de l'enfant à l'égard de son environnement. »*

M. le Président demande au conseil communautaire d'approuver cette modification des règlements intérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les modifications à apporter aux règlements intérieurs de l'accueil de loisirs et des accueils périscolaires.

#### 6. **ASSURANCE PERSONNEL - AVENANT AU CONTRAT GROUPE GROUPAMA/GRAS SAVOYE**

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

La Communauté de communes de la Côte des Isles adhère au contrat groupe des agents affiliés à la CNRACL depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte et autorise M. le Président à signer l'avenant portant modification du taux de cotisation, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014, de la manière suivante :

- contrat couvrant les agents CNRACL (collectivité de moins de 50 agents) : 5.93 %

Les autres caractéristiques du marché initial sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.

#### 7. **SITE TOURISTIQUE DE FIERVILLE LES MINES - TARIFS 2014**

M. le Président rappelle que le budget du site touristique de Fierville les Mines est assujéti à la TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il présente l'ensemble des tarifs hors taxes ainsi que les prestations non assujétiées à la TVA :

Code	Article	PV HT
<b>Produits non assujettis à la TVA</b>		
VI001	Ticket adulte	4.00
VI002	Ticket tarif réduit	3.00
VI003	Ticket enfant	1.50
VI004	Ticket gratuit (adulte ou enfant)	0.00
VG001	Tarif groupe adulte	3.00
VG002	Tarif groupe enfant	1.50
VG003	Tarif groupe gratuit	0.00
VG004	Tarif Atelier Peda complet (visite + 3 ateliers)	5.00
VG005	Tarif Atelier Peda simple (visite + 1 atelier)	3.50
VG006	Tarif Atelier Peda crêpes semaine du goût	6.00
VG007	Tarif Atelier Peda simple (sans visite)	2.00
VA003	Tarif Atelier pédagogique p'tit Meunier	2.00
VI001	Ticket adulte <b>tarif au 01/01/2015</b>	4.40
VI002	Ticket tarif réduit <b>tarif au 01/01/2015</b>	3.30
VI003	Ticket enfant <b>tarif au 01/01/2015</b>	1.60
VG001	Tarif groupe adulte <b>tarif au 01/01/2015</b>	3.30
VG002	Tarif groupe enfant <b>tarif au 01/01/2015</b>	1.60
LC006	Timbre édité par l'OTCDI	tarif OTCDI

Code	Article	PV HT
<b>Produits assujettis à 20 %</b>		
LC0021	4 posters A Sagaert + 1 gratuit	16.67
LC003	Carte Postale PB ou BC ou animaux etc	0.83
LC004	Carte humoristique Normandie HEULA	0.83
LC005	Autocollant voiture HEULA différents modèles	2.92
LC007	Autocollant voiture BOUJOU	2.92
LC008	Cartes humoristiques BOUJOU	0.83
LC009	Jeu de cartes Trésors de Normandie	4.08
LC010	Ecusson Normand ou j'aime la Normandie	2.50
LC011	drapeaux format 10 x 15	2.50
LC012	magnets vue de PB ou vue de BC	2.50
LC013	Criquet sous blister avec carte postale	3.33
LC014	crayon jumbo J'aime la Normandie	2.50
VL001	Location grange 1/2 journée	75.00
VL002	Location grange journée	133.33
VL003	Location du VE soir au LU matin hors saison	250.00
VL004	Location semaine expo aux horaires moulin	75.00

Code	Article	PV HT
<b>Produits assujettis à 5,5 %</b>		
FB001	Paquet de 1Kg de blé	2.56
FB002	Paquet de 5Kg de blé	9.48
FB003	Prix du Kg de blé en vrac	0.90
FB004	Prix du Kg de blé en dépôt vente	1.85
FE001	Paquet de 500g d'épeautre	2.37
FE002	Paquet de 5Kg d'épeautre	17.06
FE003	Prix du Kg d'épeautre en vrac	1.33
FE004	Prix du sac d'épeautre en dépôt vente	1.75
FS001	Paquet de 1Kg de sarrasin	3.03
FS002	Paquet de 5Kg de sarrasin	12.32
FS003	Prix du Kg de sarrasin en vrac	1.85
FS004	Paquet de 500 g de sarrasin	1.80
FS005	Prix du Kg de sarrasin en dépôt vente	2.27
CR001	sachet 300g de remoulage	0.95
CR002	Sac de 2,5 Kg de remoulage	4.74
CS001	Sac de 1Kg de son	0.95
CS002	Sac de son environ 12 kg	4.74
CM001	Mouture, le kg	0.38
CE001	Epeautre décortiquée ou sarrasin vrac le kg	1.52
CE002	Balle d'épeautre sac d'environ 8 kg	4.74
PM002	Brochure technique du moulin	1.42
BJ001	Jus de pomme	2.84
EC001	Vinaigre 50 cl	3.03
EC002	Sac de 500g de gros sel nature	1.80
EC003	Sac de 500g de gros sel aromatisé	2.84
EC004	Sac de 125g de fleur de sel nature	2.84
EC005	Sac de 125g de fleur de sel aromatisé	3.79
EC006	Rouleau de 3 pots de Fleur de Sel	7.58
EC007	Pot et pelle, fleur de sel nature	5.69
EC008	Pot FI de sel marmite 125 g rechargeable	4.27
ES001	Miel 500g pot plastique	5.69
ES002	Miel 1 Kg pot plastique	9.48
ES003	Confiture/gelée	4.27
ES0031	Confit de cidre	4.27
ES004	Confiture lait	4.55
ES005	Teurgoule 500g	6.07
ES006	Teurgoule 740 g	8.06
ES007	Coffret 3 confitures lait ou fruits	10.90
EP001	Confit d'oignons	3.79
EP002	Confit de pommes	3.79
EP0021	Confit figues mangues	3.79
EP0022	confits 3 x 100	10.90
EP008	Fromage de Tête	3.70
CB001	Menthe fraîche	1.71
CB007	Sucette pomme ou caramel	0.47
CB015	Bonbons acidulés	1.71
CB016	Bonbons tendres fruits	1.71
CC001	Tube unité	0.28
CC002	Sachet de 10 tubos	2.84
CC003	Lollybag caramel beurre salé	3.32
CC004	Lollybag caramel lait	3.32
CC0041	Lollybag expresso	3.32
CC0042	Lollybag caramels durs	3.32
CC007	Boite ovale assortiment de caramels	7.11
CC0121	Flacon squeeze caramel beurre salé	3.79
CC013	Caramou pot verre caramel beurre salé	4.74

Code	Article	PV HT
<b>Produits assujettis à 5,5 %</b>		
GB001	Sablés unité (emballage plastique)	0.19
GB002	Sablés de l'abbaye	2.18
GB003	Galettes normandes	2.27
GB004	Galettes viking	2.18
GB005	Chocoladises noir ou lait	2.27
GB006	Coffret prière du normand ou Chausey	6.92
GB007	Petite boîte vache joyeuse	3.32
GB008	Mini boîtes sucrettes sablés pommes Heula	4.74
DVPF1	baguette fiervillaise	1.00
DVPF2	pain du moulin (petit)	1.90
DVPF3	Pain du moulin (grand)	3.79
LL002	La belle histoire des moulins de France	17.06
LL003	La belle histoire des moulins de la Manche	17.06
LL004	La belle histoire du cidre	17.06
LL005	légendes du cotentin, dico patois normand etc	14.22
LL006	Coll. pour enfants mini-livres différents titres	5.21
LL007	Anecdote Ni bête ni têtù	12.32
LL008	Châteaux et manoirs	22.75
LL009	Les 15 abbayes, les église de la Manche ...	17.06
LL010	Les céréales gastronomiques, ...	20.85
LL011	Les cocktails normands	2.84
LL012	Normandy Cocktails (GB)	7.58
LL013	Dictons et expressions populaires de Ndie	6.64
LL014	Les lettres de mon Moulin ou version GB	7.58
LL015	Manche vue du ciel, jardins secrets, ...	27.96
LL016	recettes viking, normandes, la Normandie etc	4.74
LL017	Les tartes, tapas, terrines cuisiner au sel etc	1.90
LL018	La cuisine normande livre jaune format poche	4.74
LL019	Contes de Normandie	5.69
LL020	Coloriages de la mer, la chèvre de M. Seguin,...	1.90
LL021	Farine , confiture ...	13.74
LL022	Normandico, ...	8.06
LL023	Chasses aux trésors en Normandie	21.33
LL024	Contes de nos chaumières normandes	13.74
LL025	Petit dico du patois de mon enfance	11.85
LL026	Livre Photos N et B côte des Isles	11.37
LL027	Livres vinaigre, bicarbonate, savon,pommes...	5.59
LL028	Dictionnaire humour normand formant BD	14.41
LL029	Le Cotentin Coll. Guides GISSEROT	7.58
LL030	Collection pour enfant Gisserot	3.70
LL031	Normandises, royaume des Ecréhous,...	12.51
LL032	Se soigner, recettes normandes, cookies	9.48
LL033	Dictionnaire Normand français	43.60
LL034	Les villes normandes et leurs spécialités	18.86
LL035	Plantes de Normandie	32.23
LL036	Petit dictionnaire des légumes et fleurs oubliés	21.80
LL037	Métiers d'autrefois (vannerie, repasseuses etc)	10.90
LL038	Les races Normandes	4.64
LL039	Plumes nordiques	32.23
LL040	Le Cotentin regards en la presqu'île	31.28
LL041	Chansons ndes, manche des tokés,made in ...	14.22
LD001	Terre et mer en côte des Isles	25.02
LD002	Portbail, le sourire du Cotentin	29.19
LD005	Voyage au cœur du Cotentin	46.26
LD006	Des ailes et du vent	27.49

Code	Article	PV HT
<b>Produits assujettis à 5,5 %</b>		
LD009	Les histouères revables d'A Poulain	18.48
LD010	Riles d'etae	9.48
LD011	Le petit beda	13.74
LD012	La côte des Isles dans la tourmente	23.70
<b>Produits assujettis à 20 %</b>		
VA001	Tarif atelier Pain	15.00
VA002	Tarif atelier crêpes	10.00
VA004	Tarif accompagnant (goûter ateliers)	5.83
FA001	Sac 5 kg vide	0.38
FA002	Sac 20/25 kg vide	0.54
PM001	Carte postale du Moulin (photo ou plume)	0.83
PM003	Marque-page plastifiés	1.25
PM004	Poster du Moulin	2.08
PM005	Sac à pain	4.92
PM006	Sac de plage en coton	1.25
PM007	Crayon papier logo Moulin	0.83
PM009	Spatule à crêpes	2.08
PM010	Tablier en lin logo moulin	10.00
PM013	Mug photo ou logo	6.67
PM014	Mug moulin + 150 grs de caramels	8.25
PM015	Porte clés bois unicolore	2.50
PM016	Porte clés bois ovale bicolore	3.33
PM017	Dé à coudre bois gravé logo moulin	2.92
PM018	Yoyo bois gravé logo moulin	3.25
PM019	Couteau bois gravé logo moulin	6.58
PM021	Magnets logo ou photo moulin	2.50
PM022	Briquet noir ou alu avec logo moulin	5.75
PM025	Peluche 15 cm	6.58
PM026	Stylo bambou gravé moulin	4.92
BA001	Calvados 70 CL (10 ans d'âge)	26.67
BA0011	Calvados 50 cl (9 ans d'âge)	20.83
BA002	Pommeau 70 cl	9.92
BA003	Cidre doux ou brut 75 cl	2.42
BA0032	Cidre Cotentin/ cidre bio	2.92
BA004	Poiré	2.92
BA005	Presqu'île	9.92
BA006	Cotentinois	9.92
BA007	Liqueur 4 saisons	11.58
BA008	Calvados et crème	12.33
BA0081	Menthéa	12.92
BA009	Fleur de poire	9.92
BA011	Petite bouteille Cidre 33 cl	1.67
BA012	Mignonnette Calvados, Pommeau ou Fleur de poire	3.58
BA013	Bocal de pruneaux au Calvados	7.50
BA014	Bocal de griottes au Calvados	7.50
BC001	Café + sablé individuel/ Jeu de piste	0.83
DP000	Banneton toile rond	7.08
DP001	Banneton toile long	7.08
DP002	Panier anses mobiles toile écossaise	7.08
DA001	Assiette Peinte	45.83
DA002	Mugs Boujou ou couleurs de Normandie	6.67
LC001	Carte postale peinte A Sagaert	1.00
LC002	Poster peint A Sagaert	4.17

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'application des tarifs présentés ci-dessus.

## **8. DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Président fait part d'une demande de subvention de l'association Gainsbarre/Gislard pour l'organisation de la course cycliste « la Gainsbarre » qui se déroulera le 12 avril 2014. La participation sollicitée est de 2 500 €, montant identique à 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 33 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide :

- de donner son accord à l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association Gainsbarre Gislard pour l'organisation de la course cycliste « la Gainsbarre » 2014,
- d'inscrire ce montant au budget primitif 2014,
- d'autoriser M. le Président à verser cette subvention en mars 2014.

## **9. QUESTIONS DIVERSES**

- Compte-rendu 2013 des interventions du MECALAC

La séance est levée à 22 h 30